

DECISION DU
01/03/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E23000032 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 01/03/2023

Vu enregistrée le 27/02/2023, la lettre par laquelle Monsieur le préfet de l'Aveyron demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande, présentée par la communauté de communes Millau Grands Causses afin d'obtenir un permis d'exploitation et de régularisation d'ouverture des travaux miniers d'un gîte géothermique à basse énergie situé sur le territoire de la commune de Millau ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté de délégation du 7 novembre 2022 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

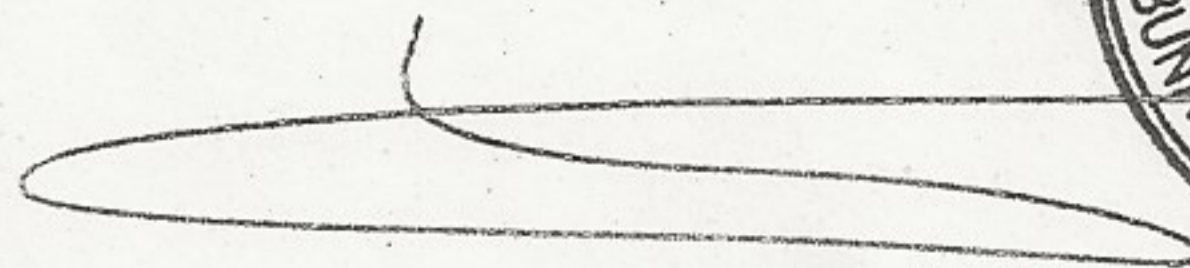
ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Paul JAUDON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le préfet de l'Aveyron et à Monsieur Jean-Paul JAUDON.

Fait à Toulouse, le 01/03/2023

Le magistrat délégué,



Briac LE FIBLEC

